



# Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de Polangis et du quai de la Marne

N/Réf : MR/01/02/11

BULLETIN N° 62 – Mars 2011

## Joinville-le-Pont vient d'échapper au pire : des viaducs supplémentaires pour faire passer le SUPER-MÉTRO



*Cela aurait pu ressembler au métro japonais à Tokyo (D.R.)*

Pour tous les nouveaux arrivants sur notre commune, il peut être nécessaire de rappeler que l'objet de l'ASEP – une association apolitique représentative de riverains – consiste à défendre le cadre de vie de deux quartiers, celui de Polangis, et celui dit « du Quai de la Marne ».

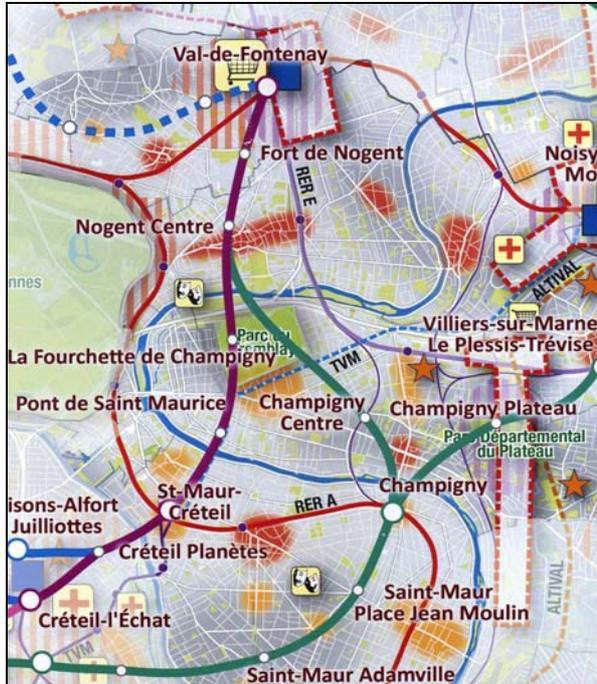
L'ASEP a tenu une Assemblée Générale le 14 Décembre 2010, à laquelle tous nos adhérents étaient conviés. Lors de cette réunion, il a été fait état d'une information qui nous était parvenue, selon laquelle le nouveau et futur métro circulaire autour de Paris relierait Saint-Maur à Nogent en aérien, à très faible distance de la jonction entre Joinville et Champigny, avec une gare à la hauteur de la fourchette de Champigny, et un centre de maintenance des rames d'une dizaine d'hectares situé dans le Parc du Tremblay, côté Joinville !

Nous n'avions alors pu que fournir l'information à nos adhérents, en leur faisant part de nos inquiétudes.

Comme cela fait des années que l'ASEP se bat et mobilise toutes les bonnes volontés afin que le doublement de l'autoroute A4 par l'A86 ne se fasse pas en aérien, il est bien évident que nous ne pouvons que frémir à l'idée d'un métro, roulant 24h/24h, soit en aérien le long de nos habitations, soit en viaduc au-dessus de nos têtes, quel qu'en soit son tracé.

En effet, sur les deux premiers projets présentés (celui de la Société du Grand Paris, soutenu par le Gouvernement, entièrement en souterrain, et celui d'Arc Express, soutenu par le Conseil Régional d'Ile-de-France), c'est ce dernier qui était particulièrement dangereux pour nos quartiers.

Le projet « Arc Express » présenté à Champigny-sur-Marne :



### Traversée de la Marne et liaison avec le site de maintenance et de garage à Nogent-sur-Marne

La traversée de la Marne est envisagée en viaduc entre la colline de Nogent-sur-Marne et le Parc du Tremblay. Cette solution possède de nombreux avantages :

- >> diminuer fortement la profondeur du tracé ;
  - >> liaison optimale, à niveau, avec le garage atelier prévu dans le parc du Tremblay ;
  - >> éviter la réalisation d'ouvrages onéreux dans un contexte géotechnique délicat.
- En revanche l'insertion environnementale du projet reste un point à examiner très attentivement et en accord avec les acteurs locaux.

Extraits de la brochure Arc Express concernant la Boucle Sud (le tracé violet constituait la menace)

### De quoi s'agissait-il ?

C'est pendant la réunion qui se déroulait à Champigny le 10 Novembre 2010, au Gymnase Tabanelli, qu'un projet insensé de viaduc a été proposé par Arc Express qui, jusque là, avait présenté l'intégralité de son tracé en souterrain. Et l'on a alors découvert que les Joinvillais étaient directement impliqués.

En effet, une station du Super-Métro était prévue à la Fourchette de Champigny. De là, afin de rejoindre une station « Val de Fontenay » à Fontenay-sous-Bois, il était prévu de faire remonter ce Super-Métro jusqu'au coteau de Nogent par un viaduc qui se serait élevé sur la partie ouest du parc du Tremblay, puis serait passé au-dessus du camping international, au-dessus de la Marne et de l'Ile de Beauté, pour enfin perforer le coteau de Nogent où une station aurait été créée !

Avec « en prime » la construction d'une station de maintenance des rames dans le parc du Tremblay, en limite des propriétés campinoises, donc à proximité des habitations polangeoises.

La réunion de Champigny, qui avait fait salle comble, était donc cruciale, car c'est là qu'il fallait immédiatement marquer l'opposition des Joinvillais à ce projet, tel que proposé. Toutes les autres communes concernées étaient représentées par leurs premiers magistrats, toutes ... **sauf Joinville-le-Pont, dont ni le Maire, ni aucun élu du Conseil Municipal n'était présent.**

Il n'y avait absolument personne pour représenter notre commune dans ce débat extrêmement important, enregistré et filmé ... personne sauf l'ASEP, dont le Président a immédiatement pris la parole et a ensuite posé une question écrite, afin de faire connaître la position des habitants de nos deux quartiers :

**NON à un nouveau viaduc sur la Marne**, celui de l'autoroute A4-A86 nous ayant déjà largement défigurés le paysage et provoqué les nuisances que l'on connaît.

**NON à un Super-Métro au-dessus de l'autoroute A86** qui défigurerait encore plus la vallée de la Marne et créerait des nuisances supplémentaires dans nos quartiers (voir ci-après).

La position de l'ASEP reste la même que celle que nous avons défendue au sujet de l'autoroute A4-A86 : nous sommes conscients des avantages qu'un tel moyen de circulation peut apporter aux habitants de notre banlieue, mais pas n'importe où et n'importe comment, avec le respect de notre environnement et de notre cadre de vie.

**Dernière minute** : au moment où ce bulletin va partir à l'impression, notre Député-Maire nous communique le 23 Février une réponse de Jean-Paul HUCHON, Président du STIF, à son courrier du 29/11/2010, qui semble confirmer qu'il rejette ce tracé en viaduc. Il atteste implicitement que l'intervention de l'ASEP du 10 Novembre à Champigny a été décisive : « cette préoccupation a d'ailleurs été clairement exprimée lors de la réunion publique qui s'est tenue à Champigny le 10 Novembre dernier ».

### Le 3<sup>ème</sup> projet au-dessus de l'autoroute à Joinville-le-Pont :

Complétant ces deux projets en rivalité, les architectes du Grand Paris sont venus mettre leur grain de sel en proposant, ni plus, ni moins, un projet de Super-Métro qui passerait en viaduc au-dessus de l'autoroute A86, notamment dans sa traversée de Joinville-le-Pont.

« Le Parisien » du 19/11/2010 relate leur visite à l'Élysée pour présenter ce projet au Président de la République « dont ils ont obtenu un soutien de poids », et celui du 1<sup>er</sup> Octobre présente leur projet :

**Un troisième projet de supermétro au-dessus de l'A 86**

**TRANSPORTS.** Invités à débattre hier soir pour la première réunion de concertation publique sur les deux projets concurrents de supermétro du futur portés par la région et le gouvernement en Ile-de-France, les participants ont découvert... un troisième projet !

Il a été baptisé Troisième Voie. Ce supermétro surprise est venu s'ajouter aux deux projets débattus hier à l'occasion d'une première réunion publique à Paris (lire ci-dessous). Il est proposé par plusieurs des architectes qui avaient participé il y a deux ans à la consultation internationale destinée à imaginer la métropole parisienne des années 2030. « Il faut sortir de l'affrontement stérile entre Etat et région, et surtout il faut aller vite, justifie l'architecte Roland Castro, porte-parole du groupe à l'origine de Troisième Voie. Nous proposons de construire le futur métro en aérien, au-dessus de l'A 86. Les atouts de cette formule sont considérables : d'abord, le terrain, on l'a, c'est l'autoroute. Il est très facile de construire au-dessus, ça se fait partout dans le monde. On peut ainsi aller très vite, et surtout, c'est beaucoup moins coûteux que les projets pharaoniques de métro souterrain ! Et puis surtout, l'aérien, c'est tellement mieux, tellement plus beau ! » Pour l'instant, les architectes n'ont pas encore chiffré leur proposition. Cette troisième voie reprendrait aussi la liaison à l'est de la Seine-Saint-Denis pour désenclaver Clichy-Montfermeil.

**Le tracé proposé par les architectes**

- Métro automatique aérien (sur A 86)
- Stations
- Connexions avec aéroport ou gare TGV (dont gare en projet)

On peut aller très vite, et c'est beaucoup moins coûteux que les projets pharaoniques de métro souterrain ! Et l'aérien, c'est tellement mieux, tellement plus beau !

L'ARCHITECTE ROLAND CASTRO, PORTE-PAROLE DU GROUPE À L'ORIGINE DE TROISIÈME VOIE

autre lente. Donc, on multiplierait les gares : certains métros s'arrêteraient et d'autres non pour aller plus vite, comme à New York. » Une réunion est prévue demain matin autour de Roland Castro pour formaliser ce projet. Des architectes comme Christian de Portzamparc ou Yves Lion devaient être présents. « Cette idée est intéressante, estime François Leclerc, autre architecte qui a participé à la consultation internationale du Grand Paris. Elle a l'avantage de proposer d'autres solutions, moins totalitaires et hégémoniques que celle de Christian Blanc. » Pour ces architectes, c'est aussi une façon de se réintroduire dans un débat dont ils avaient été écartés par les projets du gouvernement. Depuis deux ans, un atelier international du Grand Paris, censé regrouper tous ces

### 10 Janvier 2011 : nouvelle réunion publique à Fontenay-sous-Bois, qui concernait 9 communes, dont Joinville-le-Pont.

A l'espace Gérard Philipe, les Maires ou représentants élus de toutes les communes étaient là ... **toutes sauf Joinville-le-Pont !**

Là encore, seule l'ASEP a défendu les intérêts des Joinvillais. Le Président de l'ASEP a pris la parole, car il s'est aperçu que le projet de viaduc proposé par Arc Express n'était pas « gommé » dans leur esprit. Son intervention a été vivement applaudie, à un tel point que le Bulletin Municipal de Fontenay-sous-Bois de Janvier 2011 en a choisi l'image pour illustrer son article :

## Arc Express en question

*Le 10 janvier  
avait lieu sur  
notre commune  
le débat public  
sur le projet  
de transport  
collectif,  
Arc Express,  
proposé par la  
région et le Stif.*



**D**ans le cadre du débat public lancé à l'automne dernier sur les transports collectifs, les habitants de neuf communes, dont la nôtre, étaient appelés, le 10 janvier, à la salle Jacques-Brel, à se prononcer sur le projet Arc Express, défendu par le conseil régional d'Île-de-France et le Syndicat des transports d'Île-de-France (Stif). Ce métro automatique en rocade, dont le tracé sud reprend le projet Orbival (objet de consensus dans le Val-de-Marne) et connecté au réseau de transports en commun existant, a pour objectif de faciliter le déplacement des voyageurs en reliant les pôles de vie aux pôles d'activité. Les débats de la soirée ont porté sur les trois tracés possibles de ce projet, mis à l'étude depuis 2008 pour une mise en service entre 2017 et 2020. Son coût est estimé entre sept et huit milliards d'euros.

Pour Fontenay, Arc Express - avec Orbival et le prolongement de la ligne 1 du métro (récemment mis à l'étude par le Conseil régional d'Île-de-France) jusqu'à la gare de Val de Fontenay - dessine la physionomie des transports en commun de demain, comme l'ont réaffirmé des élus. Néanmoins, ce futur maillage, comme le soulignait une personne du public, « ne peut être satisfaisant sans l'amélioration des moyens de transport et du réseau existant, à ce jour fortement délabré ».

La dernière consultation du projet Arc Express se déroulera le lundi 31 janvier, lors de la réunion de clôture avec la commission particulière du débat public Réseau de transport du Grand Paris. ■ Didier Vayne

[www.debatpublic-arcexpress.org](http://www.debatpublic-arcexpress.org)



Toute la ville en parle, certes ... **mais pas à Joinville-le-Pont !**

Et c'est donc le Maire de Nogent-sur-Marne qui a apporté de l'eau au moulin de l'ASEP en refusant également ce projet et toute nouvelle gare à Nogent-sur-Marne. Son intervention à Fontenay a été décisive.

### **JOINVILLE-LE-PONT reste le « maillon faible » :**

Tout ceci n'est malheureusement pas sans nous rappeler l'historique du passage de l'autoroute A4, un épisode douloureux, dont nous nous souvenons, car nous étions déjà à Joinville.

**Rappel** : l'autoroute A4-A86 devait partir de la porte de Montreuil, puis traverser Nogent et Le Perreux. La puissance politique des maires de ces deux communes a été telle qu'ils ont réussi à faire passer l'autoroute ailleurs, c'est-à-dire sur le « maillon faible » qu'était déjà Joinville à l'époque, une « petite » commune dont le Maire de l'époque n'avait absolument aucune influence politique.

### **L'ASEP en état de vigilance constante :**

Vous pouvez compter sur l'ASEP pour vous informer, car ce n'est pas le bulletin municipal de Joinville-le-Pont qui le fera !

Ainsi dans celui du mois de Janvier 2011, dans la Tribune de Libre Expression, page 32, les élus de la majorité municipale écrivent : *"Nous sommes totalement opposés au projet de traversée du fleuve en aérien, par la création d'un viaduc. Pour nous, cette traversée ne peut se faire que par le creusement d'un tunnel sous-fluvial, voire par l'utilisation des infrastructures déjà existantes comme celles de l'A86. »*

Ainsi, dans celui du mois de Février-Mars 2011, notre Député-Maire écrit dans son éditorial : « Une utilisation des infrastructures existantes ne pourrait être acceptable qu'à périmètre constant, c'est-à-dire sans augmentation du gabarit de celles-ci ».

Traduction : nos élus ouvrent la « boîte de Pandore » en laissant la possibilité de faire passer le Super Métro au-dessus de A4-A86 !

Fort heureusement, l'ASEP avait fait entendre la voix des Joinvillais bien avant, au moment où il fallait le faire, et le protocole d'accord final ne prend pas en compte cette variante dangereusement proposée par nos propres élus !

Nous devons toutefois rester très vigilants, car le déplacement de la gare à Champigny Le Plant et du centre de maintenance des rames dans un secteur compris entre Bry, Champigny et Villiers (« Le Parisien » du 14 Février 2011), demande encore à être confirmé d'ici la fin du mois de Mars.

### **La Commission Nationale de Débat Public donne raison à l'ASEP !**

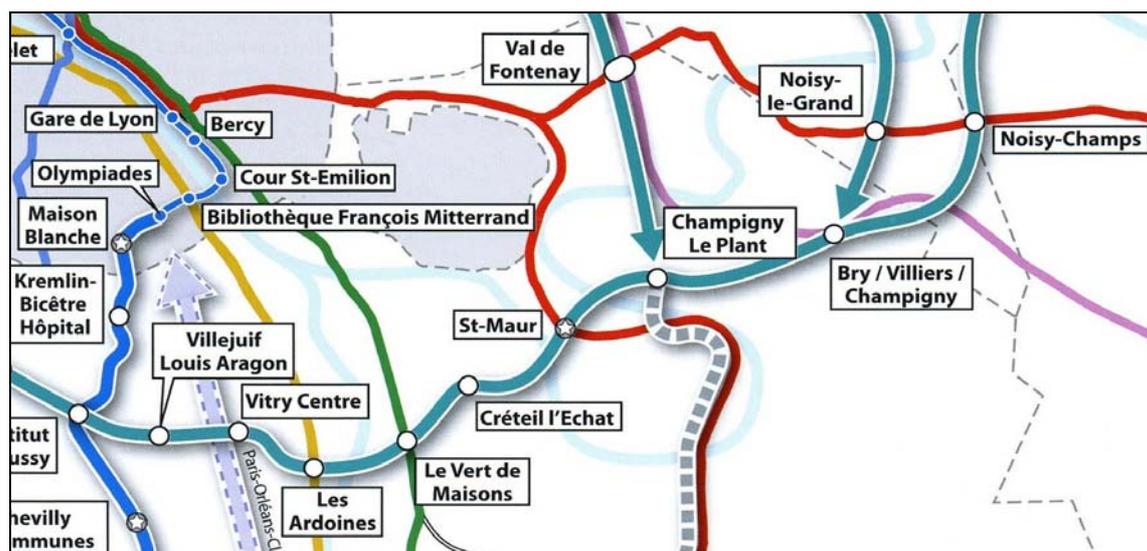
**Notre action n'a donc pas été vaine.** Une réunion de clôture – où nous n'avons aperçu aucun de nos élus – s'est tenue le 31 Janvier 2011 au Palais des Congrès de Paris. Elle a entériné un Protocole daté du 26 Janvier 2011, entre l'Etat et la Région relatif aux Transports Publics en Ile-de-France.

En ce qui concerne Joinville, la station de la Fourchette de Champigny étant hélas **supprimée** (elle aurait été bien utile aux habitants de Polangis et de Palissy), le viaduc entre cette station et Nogent-sur-Marne a **disparu** ; l'option de gare Pont de Saint-Maurice (limite Palissy) n'est **plus retenue**, et **l'on ne parle plus** de passage du Super Métro au-dessus de l'autoroute A86.

**C'est donc un succès total qui récompense notre action pour éviter les viaducs !**

**Mais nous sommes passés très près de la catastrophe, et nous aurions été heureux que les élus de Joinville soient à nos côtés sur l'ensemble des réunions pour la défense des intérêts des Joinvillais, comme ce fut le cas pour certaines villes.**

**Voici donc le projet rebaptisé « Grand Paris Express », en bleu-vert, présenté avec le protocole d'Accord, qui est considéré comme définitif pour notre secteur :**



**Et maintenant, les problèmes sont-ils pour autant derrière nous ?**

Bien évidemment **NON**, car la question de l'autoroute A4/A86 n'est toujours pas réglée, 37 ans après sa construction !

Le Comité de Défense de l'Environnement des Riverains du Tronc Commun A4/A86, auquel participe l'ASEP avec 7 autres associations joinvillaises, nogentaises et campinoise a remis les problèmes en mémoire pour certains, dès la fin 2009, en rencontrant des élus et des responsables de l'Etat.

De son côté, notre Député-Maire a envoyé le 24 Novembre 2010 un courrier à Madame KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du Logement, destinée à « l'alerter sur les nuisances environnementales intolérables subies par Joinville-le-Pont en provenance du tronç commun aux autoroutes A4/A86 ». Il attend toujours sa réponse.

Aussi a-t-il posé une question écrite à l'Assemblée Nationale, au même Ministre, le 1<sup>er</sup> Février 2011.

Nous espérons qu'il obtiendra plus de résultats que ses deux prédécesseurs au poste de Député de notre circonscription, car c'est l'intérêt de tous.

Enfin, dans son éditorial publié dans le bulletin municipal de Février-Mars, notre Député-Maire nous dit avoir rencontré le nouveau Préfet, Monsieur Pierre DARTOUT, afin de lui exposer le problème ...mais il ne nous dit pas quelles réponses il a reçues...

Nous avons donc tout lieu d'être inquiets sur la suite des événements, d'autant plus que toutes les autres communes autour de nous obtiennent des rallonges budgétaires pour financer des écrans anti-bruit ... **toutes sauf Joinville-le-Pont !**

## Montée en puissance des murs antibruit sur l'A 86



**MAISONS-ALFORT, RUE MARC-SANGNIER.** Les travaux d'installation de murs antibruit continuent le long de l'A 86. Les habitants voisins sont déjà satisfaits. (L.P.C.N.)

**L**e bruit diminue du côté de Maisons-Alfort et de Créteil. Le chantier d'installation et/ou de rehaussement des écrans acoustiques continue le long de l'A 86, dans la portion comprise entre l'avenue du Général-Leclerc et la rue Marc-Sangnier, à Maisons-Alfort. Ce chantier va se poursuivre jusqu'à la fin de l'année sur l'A 86 intérieure et extérieure.

« Cela fait plus de trente ans que j'habite là, en contrebas de l'autoroute ; j'ai eu le temps de m'habituer au bruit de la circulation », affirme dans un rire Adelino, Maisonnais demeurant à l'angle des rues Kléber et Marc-Sangnier. « Mais j'avoue que pour nous, avec ces murs antibruit, c'est mieux. Pour dire la vérité, le plus gênant, c'est le dos-d'âne en face de chez nous. Quand les camions y passent la nuit, c'est un boucan du diable ! »

**Travaux en 2012 aussi**

Un bruit peut donc en cacher un autre ! En attendant, 400 m linéaires d'écrans acoustiques s'élèvent à grande vitesse et seront terminés, sur cette portion, fin février. En finition aussi, la zone un peu plus au sud, vers le quartier Victor-Hugo (à cheval entre Maisons-Alfort et Créteil), où la Direction des routes d'Ile-de-France (Dirif) rehausse 700 m d'écrans déjà en place. « La fin des travaux sera pour mars prochain », annonce l'ingénieur chargé du chantier. Ne restera alors, pour 2011, que la zone intérieure de l'A 86, du côté des Juilliottes, au-dessus de la N 19. « Ce sera un chantier plus difficile à réaliser, précise l'ingénieur, car les 400 m d'écrans seront à poser au-dessus du métro. » L'année 2012 aura son lot de travaux avec l'élevation d'écrans sur la partie en terre-plein central au sud de la N 19 sur environ 700 m.

Le coût des travaux s'élève à 25 M€ dont 19,8 M€ financés par la région dans le cadre du plan Etat-région.

CORINNE NEVES

« Le Parisien » Janvier 2011

**Alors pourquoi ce qui est possible ailleurs, près de chez nous, ne pourrait-il l'être à Joinville-le-Pont ?**

**Jusqu'à quand resterons nous « le maillon faible » ?**



« Qui s'y frotte s'y pique ! »

## Le mot du hérisson

### « Les Hauts de Joinville » : il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs !

Il paraît que les hommes sont plus futés que les hérissons. Pour moi, pauvre petit hérisson qui observe, cela ne me semble pas toujours aussi certain que cela.

Les hommes utilisent ce qu'ils appellent des voitures, des choses fort dangereuses pour nous, hérissons, surtout la nuit lorsque nous voulons aller de l'autre côté de la route.

Ces voitures, il faut que les hommes les rangent dès qu'ils cessent de rouler avec.

A Joinville-le-Pont, il y avait un parking en face de la mairie. Il est fermé depuis le 7 Février, donc inutilisable. Un énorme calicot conseille de recourir à celui de la place du marché, déjà complètement saturé en temps normal, les jours où il n'y a pas marché. Et quand il y a un marché ?

Et j'entends les hommes parler entre eux et dire que le parking du RER sera très prochainement lui aussi fermé, ainsi que celui de l'ancienne gendarmerie. Ils disent aussi qu'il sera quasiment impossible pour les habitants des quartiers du « bas » de Joinville d'accéder en voiture à la mairie, au cinéma, à la poste centrale, aux édifices religieux, aux commerces et au marché du centre, excusez du peu ! Le haut de Joinville deviendra t'il la Cité Interdite !

Ils disent aussi qu'il fallait d'abord creuser le parking sous la place du marché, avant de fermer les trois autres.

Je ne comprends pas, peut-être parce qu'un petit hérisson n'est pas assez intelligent...

Par contre, dans nos campagnes, un dicton populaire dit qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs, et cela tout le monde le sait, même moi le petit hérisson. Partout dans le monde ... **sauf à Joinville-le-Pont !**

### Soutenez notre action, et adhérez à l'ASEP.



#### BULLETIN D'ADHÉSION A L'ASEP

Mme, Mlle, Mr .....

Prénom .....

Adresse postale : .....

Adresse Internet : .....

Désire adhérer, ré-adhérer à l'ASEP. Ci-joint, en règlement de ma cotisation un chèque bancaire ou CCP au nom de l'ASEP.

La cotisation pour l'année en cours est fixée à 5 € pour une personne seule, à 10 € pour un couple, ou plus pour les bienfaiteurs, et doit être adressée au siège de l'association :

ASEP, 11 Avenue de Diane, 94340 Joinville-le-Pont, à l'attention de Madame la Trésorière.

## Patrimoine

# 94 : Joinville-le-Pont : sauvetage réussi de villas menacées de démolition

*L'action militante a pu à la fois sauver des maisons anciennes et permettre l'agrandissement d'une maison de retraite*

Sur le quai de la Marne, le long de la rivière, subsistent encore de superbes demeures patrimoniales aux architectures typiques des bords de Marne. Elles font partie des 204 maisons de la commune protégées par le nouveau plan local d'urbanisme de la ville, entré en vigueur le 19 Janvier 2008. Il interdit notamment toutes démolition ou modifications extérieures des façades de ces villas qui font partie du patrimoine de la ville.

Malheureusement, à la veille de la mise en place du PLU, la précédente municipalité de Joinville avait discrètement accordé des permis de démolir et de construire au bénéfice d'une maison de retraite qui souhaitait s'agrandir, mettant à profit, au dernier moment, l'existence de l'ancien POS qui, lui, autorisait de telles démolitions.

Grâce à une surveillance régulière des permis de construire affichés en mairie mais absents sur place, l'Asep, Association pour la sauvegarde de l'environnement de Polangis et du quai de la Marne, a été informée et a pu préparer des recours en annulation auprès du tribunal administratif de Melun. Mais, le jour même où ils allaient être déposés devant la justice, le 26 Février 2008, un voisin alerta l'association, la prévenant que les pioches des démolisseurs étaient

entrées en action, en même temps que les panneaux d'information sur le permis de démolir et de construire étaient apposés sur le terrain.

Procédure qui est parfaitement illégale puisqu'elle empêche le recours en annulation qui peut être fait par des citoyens ou des associations dans les deux mois suivant le dépôt des permis en mairie.

### Démolition surprise

Se rendant immédiatement sur place vers les 8 heures du matin, et après avoir alerté l'ancien Maire pour lui demander de faire cesser ce massacre, l'Asep a réussi à faire arrêter la démolition. Mais rien qu'en une heure de temps, des tuiles avaient été arrachées aux toitures, des fenêtres et des portes intérieures enlevées. Heureusement l'essentiel des éléments architecturaux a pu être sauvé, notamment les pots à feux, les œils-de-bœuf, les lambrequins et un bas-relief.

Commençait alors une très longue procédure juridique. Partant donc du tribunal administratif de Melun, elle passa ensuite par le tribunal de grande instance de Créteil, puis par la cour d'appel de Paris, et enfin la Cour de cassation. Pendant cette période qui s'est étalée sur 2 ans et demi, une autre procédure, menée par les

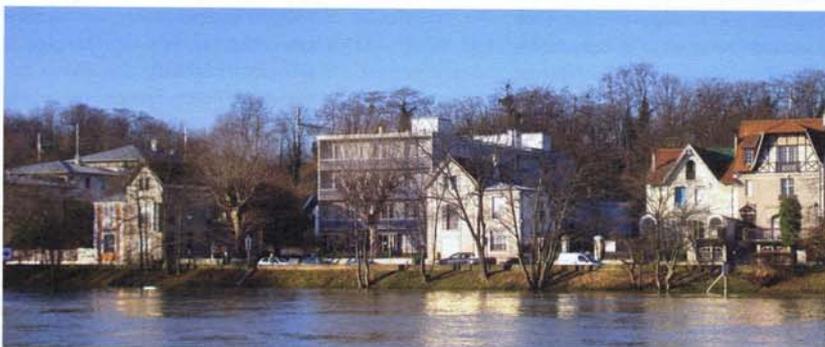
descendants des anciens propriétaires de la clinique, devenue maison de retraite, n'a fait qu'entretenir un nouvel imbroglio juridique.

### Un nouveau projet satisfaisant

Mais l'ASEP a tenu bon, sur son seul objectif, défini par ses statuts : sauver ces maisons désormais protégées, les faire réhabiliter et les intégrer dans un nouveau projet architectural souhaité par la société Orpea, propriétaire des lieux. Partant d'un premier permis de construire qui voulait imposer au bord de la Marne une immense façade en verre, après démolition des maisons remarquables, puis passant par un projet d'immeuble-barre style années 1970, derrière ces maisons de la fin du 19<sup>e</sup> siècle, Orpea a enfin proposé un projet architectural acceptable, avec une ligne de maisons de ville, comportant des toitures et des fenêtres traditionnelles, reliant par l'arrière les quatre maisons protégées, auxquelles s'en est ajoutée une cinquième, une parcelle limitrophe, jadis incluse dans l'immense propriété, leur ayant été vendue.

Le 5 Juillet 2010, l'Asep a donc signé une convention avec la société Orpea, instaurant la préservation, la restauration et la mise en valeur des maisons protégées, ainsi que le nouveau projet architectural, destiné à agrandir la maison de retraite.

Les bords de Marne doivent garder leur charme



**Michel Rioussel**

président

Association pour la sauvegarde de l'environnement de Polangis et du quai de la Marne (Asep)

11 Avenue de Diane

94340 Joinville-le-Pont

01 48 83 51 27,

joinville.asep@free.fr

<http://joinville.asep.free.fr>